

DECRET N° 93-319 DU 25 JUIN 1993
portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU ensemble, les articles 75 et 87 de la Constitution ;
- VU le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU l'Arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Ministres Délégués, Membres du Gouvernement :

Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat , Président du Comité du Développement Socio-Culturel , Chargé de l'Intégration de la Femme au Développement	Marie-Thérèse AVEMEKA
Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur Chargé de la Décentralisation et du Développement Régional	Gustave ABA-GANDZION
Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat Président du Comité de Développement , Chargé de la Prospection et du Développement Miniers	Félix MAKOSSO

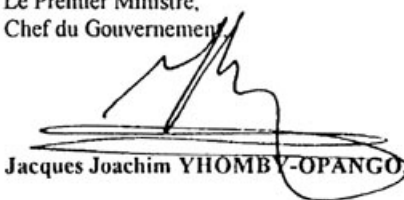
ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de ce jour Vendredi 25 juin 1993, sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'arrêté, sus-visé n° 942 du 23 mars 1954 et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 25 JUIN 1993


Professeur Pascal LISOUBA.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement


Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO